

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(4\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à messieurs Coquenet et Van Heusden, 29 juillet 1863](#)

Jean-Baptiste André Godin à messieurs Coquenet et Van Heusden, 29 juillet 1863

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#) ; [Vigerie, A.](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection [Correspondant.e.s](#)

[Coquenet et Van Heusden](#) est destinataire de cette lettre

[Van Gennip, C. J.](#) est cité(e) dans cette lettre

[Vigerie, A.](#) est auteur(e) de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e

- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Vigerie, A.](#)

Date de rédaction[29 juillet 1863](#)

Lieu de rédactionAmsterdam (Pays-Bas)

Destinataire[Coquenet et Van Heusden](#)

Lieu de destination158, Haarlemmer Houttuinen, Amsterdam (Pays-Bas)

Description

Résumé Sur un accord commercial avec Coquenet et Van Heusden. Godin confirme à Coquenet et Van Heusden : qu'ils percevront une commission de 5 % sur toutes les affaires conclues aux Pays-Bas ; que Godin prendra à sa charge les frais de transport des marchandises, les frais de douane et de correspondance ; qu'ils prendront à leur charge la publication de quatre annonces annuelles dans le journal *Handelsblad* indiquant aux marchands qu'ils sont les agents de Godin-Lemaire dans les Pays-Bas et au public les maisons des différentes villes où se trouvent les appareils Godin-Lemaire. Il les informe qu'il préviendra par circulaire ses clients des Pays-Bas qu'ils représentent la maison Godin-Lemaire et que Van Gennip n'est plus en relation avec cette dernière. Il indique que l'accord prendra effet le 15 août 1863.

Notes

- Une numérotation manuscrite est copiée dans la marge du folio : « 359bis/353 ».
- La lettre n'est pas signée ; elle est vraisemblablement rédigée par A. Vigerie, en voyage à Amsterdam pour le compte des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire.

Support

- Copie manuscrite sur un papier à en-tête des Fonderies et manufactures de Godin-Lemaire à Laeken.
- La copie a été insérée après le folio 353bis du registre de correspondance, et numérotée à la plume en haut à droite 353ter.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Périodiques](#), [Publicité](#)

Personnes citées [Van Gennip, C. J.](#)

Œuvres citées [Algemeen Handelsblad, Amsterdam, 1828-1970.](#)

Lieux cités [Pays-Bas](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Coquenet et Van Heusden

Genre Non pertinent

Pays d'origine Pays-Bas

Biographie Commerçant à Amsterdam (Pays-Bas) dans la seconde moitié du XIXe siècle, distributeur d'appareils des Fonderies et manufactures Goidn-Lemaire.

Nom Van Gennip, C. J.

Genre Homme

Pays d'origine Pays-Bas

Biographie Commerçant à Amsterdam (Pays-Bas) dans la seconde moitié du XIXe siècle, distributeur des appareils des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire. Il

est établi au 422, rue Schipperesgracht à Amsterdam en 1863.

NomVigerie, A.

GenreHomme

Pays d'origineFrance

BiographieComptable employé à Guise par les Fonderies et manufactures Godin-Lemaire de 1862 à 1865. Godin le désigne comme son « principal employé » en 1863. L'épouse de A. Vigerie s'occupe de l'aménagement de la première salle d'asile du Familistère de Guise. De mars 1864 à mars 1865, Godin correspond avec lui en expédiant son courrier à Amsterdam (Pays-Bas).

Informations sur le document source

CoteFG 15 (4)

Collation1 p. (353terr)

Nature du documentCopie manuscrite d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

3/3 Corr

FONDERIES
et
MANUFACTURES

2/3 bin
2/3 gant

Amsterdam Laeken lex Bruxelles, le 29 Juillet 1863.

DIN-LEMAIRE,
en Belgique, à LAEKEN.
en France, à GUISE.

Messieurs Coqueret & Van Heusden
à Amsterdam

En raison de notre entretien depuis ma lettre du 2^e Courant, il demeure entendu que votre provision sera sans exception de Cinq pour Cent sur toutes les affaires que vous ferez en Hollande, même sur celles dont les ordres me seraient transmis directement. Les frais de transport des marchandises que je mettrai en dépôt & ceux de douane sont à ma charge, ainsi que les frais de correspondance.

Vous ferez à vos frais dans le Handelsblaad quatre annonces annuelles indiquant que vous êtes mes agents pour la vente aux marchands de Hollande, et faisant connaître au public les maisons de cette ville & de province où mes articles pourront se trouver. Je vous autorise à disposer, à vos frais, risques & périls, de tels articles de mon dépôt dont vous voudriez faire des sous-dépôts.

Je prévienrai par Circulaire mes Clients de Hollande, que vous avez ma représentation et qu'ils aient à s'adresser à vous et que Monsieur Van Gennip ne m'est plus rien.

Ce qui est ci-dessus & ce qui, dans ma lettre du vingt-cinq courant, n'est pas modifié par la présente aura son exécution à partir du quinze tout prochain.

Agreez, Messieurs &c

